



COMPTE-RENDU

CDEN Spécial rythmes du 14 janvier 2014

Déclarations liminaires :

- FSU (voir doc ci-joint)
- SE-UNSA
- SGEN-CFDT
- CGT Educ'Action

Avant de parler des points à l'ordre du jour, la FCPE demande que les CDEN se tiennent dorénavant après 17h, les représentants des parents d'élèves ayant des problèmes pour se libérer dans la journée. La FCPE invite également tous les membres du CDEN à venir débattre des rythmes scolaires le 3 février à 20h à la Bourse du travail.

Horaires des écoles à la rentrée 2014

Le DASEN nous présente un diaporama (le même que lors du CTSD ... Voir compte-rendu du CTSD) et nous demande de constater qu'une large majorité d'écoles sont sur :

- Une entrée en classe à 9h
- Une sortie des classes le matin à 12h
- Une reprise de la classe entre 13h30 et 14h
- Une sortie des classes le soir entre 16h et 16h30

... Ce qui ne veut strictement rien dire, d'ailleurs (les écoles qui commencent majoritairement à 9h ne sont pas forcément celles qui finissent majoritairement le matin à 12h, etc.).

Le DASEN nous informe que les écoles qui sont passées à 4,5 jours de classe en 2013 peuvent changer leurs horaires pour la rentrée 2014 avec l'aide du nouveau Règlement Intérieur Départemental. Un nouveau CDEN aura lieu avant l'été pour réajuster ces horaires s'il y a des demandes (et nous savons déjà qu'il y en a).

La quasi-totalité des écoles/communes (on ne sait même plus ce que l'on doit dire ... révélateur ...) ont vu leurs horaires pour la rentrée 2014 validés (dont 23 demandes de dérogation à l'amplitude horaire)...

... SAUF pour 3 communes du 65 qui n'ont, à ce jour, pas communiqué leur nouvelle organisation scolaire : Pouyastruc, Oursbelille et Campan.

De plus, deux situations (c'est tout ? On peut, encore une fois en douter puisque nous n'avons pas eu de document de transparence ...) ont posé problème au DASEN parce que, appelons un chat un chat, demandant une dérogation POUR le samedi matin : BAGNERES et GAYAN/LAGARDE. Pour la 1^{ère}, le DASEN a conseillé au maire de choisir le mercredi (en argumentant sur des délais trop court pour l'écriture d'un projet de PEDT). Pour la seconde, il a jugé de projet de PEDT non recevable. La FSU lui a demandé quels étaient les critères d'irrecevabilité ... Réponse : pédagogiques. Vous jugerez de la précision.

Horaires types départementaux (voir document ci-joint « Règlement type départemental ») : la FCPE demande que les horaires reprennent les minima et les maxima pour les matins et les après-midi (comme c'est le cas pour le mercredi matin). Tout le monde est d'accord.

Le SGEN demande que la pause méridienne ne dépasse pas 2h et que soit proposé un ou plusieurs horaires types et non des fourchettes. Le Conseil Général est d'accord avec cette proposition car il ne veut pas que les écoles puissent comprendre qu'ils ont une large marge de manœuvre, à cause des transports ... La FSU s'y oppose : certaines écoles peuvent faire le choix d'une pause méridienne plus importante, notamment pour suivre les préconisations de certains chronobiologistes et si c'est une décision concertée, nous n'y voyons pas d'inconvénients. De plus, la loi indique que la pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30 mais ne donne pas de borne supérieure. Il est donc convenu que seule la borne inférieure apparaîtra.

Ce qui donne les fourchettes suivantes (et change un peu par rapport au document ci-joint) :

Matinée entre 2h et 3h30 et Après-midi : entre 1h15 et 3h, pause méridienne d'au moins 1h30.

Pour le reste, c'est identique (fourchettes horaires).

La FSU demande ce qui va se passer dans quelques temps quand on verra que les inégalités sociales seront toujours les mêmes et que la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été faite n'était pas la solution miracle ... Le DASEN ne répond pas vraiment mais rappelle que des ajustements seront toujours possibles s'ils sont bien motivés ... Notamment par des problèmes de transports ou de temps de cantine ! S'ensuit un débat sur la réforme des rythmes.

Nous avons rappelé que la question des rythmes ne peut, à elle seule faire reculer l'échec scolaire. D'autant plus que personne ne sait très bien quels sont les horaires vraiment favorables aux apprentissages et que la diversité des horaires présents dans le département le prouve. Pour le SNUipp, il faut un changement d'ampleur, car tout le monde sait qu'un élève de 3, 4, 5 ou 6 ans n'a pas les capacités de concentration pour travailler pendant les 5/6 heures quotidiennes. En Finlande, exemple pris par tous les ministres de l'EN, les élèves ont un temps d'apprentissages différents selon leur âge et leurs résultats...Signalons aussi qu'il n'y a pas de corps d'inspection !

Le système scolaire français est le plus injuste des pays de l'OCDE. Il renforce les inégalités sociales.

La réforme des rythmes risque de renforcer ces inégalités, du moins entre communes riches et importantes et petits communes pauvres souvent rurale et/ou isolée.

C'est à l'ensemble de ces causes de l'échec, incluant les pratiques pédagogiques, qu'il faut s'attaquer. Et pour commencer, ne faudrait-il pas faire reculer les inégalités sociales, premier facteur d'échec scolaire en France.

Règlement Type Départemental

La FCPE se pose des questions sur la notion de sanction, notamment en maternelle. Réponse : c'est dans le Code de l'Education, on ne peut pas y toucher.

Sinon, aucun problème. Pour mémoire : ce règlement a été vu et revu et rerevu par les syndicats et l'administration en groupes de travail.

Vote : la FSU demande qu'il y ait un vote séparé pour les horaires des écoles dans leur globalité (publié sur notre site depuis le mois de décembre) et pour le règlement type départemental.

D'où (là aussi à la demande de la FSU) l'abstention sur les horaires pour tous les syndicats. POUR sur le règlement type pour tous les syndicats.